



6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS  
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92  
[www.aveuglesdefrance.org](http://www.aveuglesdefrance.org)

# FICHE

## BÂTI, VOIRIE, TRANSPORTS



### VALIDEURS

*Mise à jour : Juin 2021*

#### Références

- [Arrêté du 13 juillet 2009](#) - point G – valideurs de titres dans les véhicules de transport public guidé urbain.

Un valideur est un appareil implanté sur quai de gare, station de tramway ou métro ou embarqué dans un véhicule (bus, tramway) permettant de contrôler automatiquement un titre de transport sur support papier, magnétique ou sans contact (billet sans contact, carte à puce téléphone via NFC).

Le valideur enregistre toutes les transactions réalisées et permet aux transporteurs l'élaboration de statistiques de fréquentation précises permettant d'adapter l'offre de transport aux usages des passagers.

#### Synthèse des textes

Le valideur ne doit pas présenter d'arêtes vives.

Qu'il s'agisse de valideur sans contact ou de valideur pour titre papier ou magnétique, l'interface pour présenter la carte ou la fente pour introduire le titre doit être située entre 800 et 1 000 mm du plancher et identifiable par une zone de couleur contrastée par rapport à l'environnement.

La signalisation de fonctionnement doit être visuelle et sonore selon les dispositions suivantes : la validité du titre est donnée par un point vert ou



6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS  
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92  
[www.aveuglesdefrance.org](http://www.aveuglesdefrance.org)

# FICHE

## BÂTI, VOIRIE, TRANSPORTS



une flèche verte. Si le titre n'est pas valable, une croix rouge s'affiche. Un signal sonore différent est entendu selon que le titre est valable ou non.

### Préconisations CFPSAA

#### I. Localisation du valideur

**La personne aveugle ou mal voyante a besoin de détecter tactilement et de repérer visuellement le valideur. Celui-ci doit, donc, être facilement identifié, sur un quai ou dans un véhicule, quel que soit le réseau ou le moyen de transport.**

##### 1) Sur un quai

**L'appareil doit être positionné à l'intérieur des abris voyageurs et au côté des distributeurs automatiques de billets s'ils existent.**

**Si le quai est dépourvu d'abris voyageurs, le valideur se trouvera au niveau du poteau matérialisant l'arrêt.**

**A l'intérieur des gares ou stations, le valideur est généralement disposé au niveau des portillons. Il doit toujours être positionné du même côté sur tout le réseau et être clairement identifiable de façon tactile, sonore et visuelle. Voir la fiche « *barrière de péage/portillon* ».**

##### 2) À bord d'un bus

- **Pour les valideurs de la porte avant, les positionner sur la partie arrière de la cabine du chauffeur ou la première barre**



6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS  
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92  
[www.aveuglesdefrance.org](http://www.aveuglesdefrance.org)

# FICHE

## BÂTI, VOIRIE, TRANSPORTS



**verticale dans le sens du flux des voyageurs et ne présentent pas d'arêtes vives,**

- **Pour les valideurs des portes du milieu et de l'arrière du bus, les positionner sur la barre verticale où est situé le bouton d'appel et s'assurer qu'ils sont orientés vers la porte d'entrée.**

### **3) À bord d'un tram**

**L'ensemble des valideurs doit être posé toujours du même côté de la porte d'entrée, sur les poteaux verticaux de maintien, orientés vers l'extérieur. Cette solution devrait se retrouver sur les différents modes de transport.**

## **II. Validation du titre de transport**

- **Le son de confirmation ou d'interdiction de passage doit être clairement interprétable et compréhensible.**
- **Le ticket papier devra pouvoir être validé via une mâchoire située en partie supérieure de la façade de l'appareil (quel qu'il soit, où qu'il soit). Cette mâchoire rendra elle-même le ticket ; ceci évitera de chercher sur tout le valideur pour récupérer le ticket validé.**
- **La carte magnétique devra pouvoir se valider sur la façade de l'appareil, via une platine détectable et repérable située entre 800 et 1 000 mm du plancher.**



6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS  
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92  
[www.aveuglesdefrance.org](http://www.aveuglesdefrance.org)

# FICHE

## BÂTI, VOIRIE, TRANSPORTS



- **Qu'il s'agisse d'un ticket ou d'une carte magnétique, il est préférable que ce titre de validation soit utilisable peu importe le sens. Dans l'hypothèse où il y ait un sens, celui-ci devrait être intelligible. Exemple : couper industriellement l'angle supérieur droit.**

**Remarque : Il serait opportun de normaliser et d'harmoniser ces automates de validation des titres de transport. De plus en plus souvent les portillons disposent d'un lecteur sans contact pouvant reconnaître l'ensemble des supports : les billets classiques, imprimés sur papier libre, les cartes magnétiques, les smartphones.**

**THIERRY JAMMES**

**COMMISSION ACCESSIBILITÉ**

[access@cfpsaa.fr](mailto:access@cfpsaa.fr) / 06.15.96.10.01